



ANNEXE
ÉLABORATION PPBE
SYNTHÈSE DE LA
CONSULTATION
7 MAI 2025
AU 7 JUILLET 2025

Septembre 2025

Dijon s'engage





ELABORATION P.P.B.E. DIJON METROPOLE

Synthèse de la consultation

A. Introduction

Conformément à la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit français par la loi n°2005-1319 du 26 octobre 2005, Dijon métropole, révisé pour la 4^{ème} échéance son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est un outil de gestion et de réduction des nuisances sonores dans les zones urbaines et autour des infrastructures de transports ; il comprend une cartographie du bruit, une identification des zones sensibles, et un plan d'actions proposant des actions concrètes pour réduire les nuisances sonores.

Conformément à l'article L572-8,9 et 10 du Code de l'Environnement, le projet de PPBE a été mis à la consultation du public pour une durée de 2 mois du 7 mai 2025 au 7 juillet 2025

- Ce document a pu être consulté :
 - En version papier au siège de Dijon métropole 40 avenue du Drapeau 21000 Dijon, du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 - un registre permettra de consigner les observations du public
 - Par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.metropole-dijon.fr/je-participe-je-m-informe/Plan-de-Prevention-du-Bruit-dans-l-Environnement>
- Les habitants ont été invités à formuler leurs vos avis et leurs observations jusqu'au 7 juillet 2025 (inclus) à l'adresse mail suivante : consultation-cartesbruitetppbe@metropole-dijon.fr ou sur le registre prévu à cet effet au bureau accueil de Dijon métropole.

Les documents mis à disposition

- Le projet de PPBE
- L'annexe : résumé non technique
- L'annexe : Plan d'actions
- L'attestation de parution du Bien Public

Le présent document propose une synthèse des réponses apportées aux remarques-avis du grand public.

B. Synthèse des réponses aux remarques-avis

La consultation du public a donné lieu à 35 avis répartis comme suit :

34 avis d'habitants et 1 avis d'organisation

La grande majorité des observations concerne la situation personnelle des contributeurs, faisant état sur leur lieu d'habitation d'une circulation importante et/ou du non respect des limitations de vitesse et du niveau d'émission sonore des véhicules.

Les éléments de réponses apportés ont été synthétisés ci-dessous par thématiques (pour information, l'ensemble des avis/remarques sont annexés au présent document)

1 - Qualité du document et choix du bureau d'études (1 observation)

Qualité du document :

L'ensemble des analyses effectuées dans les documents de PPBE sont conditionnées par les cartes de bruit stratégiques et donc par la fiabilité des données de trafic qui ont été fournies pour la réalisation de ces cartes. Toute la méthodologie est normalisée par la commission européenne.

Nous rappelons que seuls les bruits liés à certaines catégories sont cartographiés et donc étudiés dans le PPBE à savoir : le bruit routier, le bruit ferroviaire, le bruit des ICPE et le bruit des avions, à l'exclusion des bruits de voisinage ou manifestations.

L'ensemble des analyses réalisées ont été effectuées à partir de données moyennées sur l'année. Les résultats sont donc représentatifs d'une journée moyenne sur l'année.

L'étude de PPBE permet d'effectuer une première analyse sur l'ensemble du territoire étudié en vue de catégoriser les zones les plus impactées et de pouvoir mettre en place des actions ciblées sur celles-ci.

Choix du bureau d'études :

Dijon métropole a choisi de confier la mise à jour des cartes de bruit stratégiques (CBS) et l'élaboration de son PPBE au bureau d'études Impédance, dans le cadre d'un marché sur 1 an. Ce bureau d'études, lauréat de l'appel d'offres, est depuis 30 ans leader en ingénierie acoustique, certifié OPQIBI.

2 - Le plan d'actions et l'intégration des actions au Plan Climat et Biodiversité de Dijon métropole (1 observation)

Le plan d'actions - des actions concrètes

Le plan d'actions du PPBE est le fruit d'un travail mené en concertation avec les services de Dijon métropole (mobilité, écologie urbaine, SIG, territoire et projets, OnDijon, PLUIHD, espace public et cadre de vie...), SNCF Réseau, APRR, EDIS et ATMO Bourgogne-Franche Comté.

L'entièreté des actions est inscrite dans les documents de références de Dijon métropole et de la Ville de Dijon :

- Plan Climat et Biodiversité 2024-2030
- PLUI-HD (POA déplacements, PADD..) exécutoire depuis 23/01/2020
- Schéma directeur cyclable 2023-2030
- Projet métropolitain 2022-2030
- Contrat de relance et de transition écologique de Dijon métropole
- Charte partenariale de l'habitat Ville de Dijon

La majorité des actions présentes dans les axes 2 (mobilité/déplacements), 3 (aménagements urbains) et 4 (aménagements paysagers) font l'objet de financements dédiés (Fond Vert, contrat de relance...) et ont été délibérés lors de Conseils métropolitains. Il s'agit donc bien d'actions concrètes.

Le Plan Climat et Biodiversité

Dijon Métropole a pour objectif la mise en oeuvre d'une politique globale et préventive en matière de bruit, en cohérence avec l'ensemble de la politique menée sur son territoire

Le vote définitif du Plan Climat et Biodiversité de Dijon métropole a eu lieu au mois de juin 2025 ; ce document stratégique de planification, visant à atténuer le changement climatique et à s'adapter à ses effets, est élaboré pour une durée de 6 ans, avec une obligation d'évaluation à mi-parcours (soit dans 3 ans). Il comprend un volet important sur la mobilité, dans l'objectif de favoriser les modes actifs (marche, vélo) et le report modal vers les transports en commun. La diminution ainsi générée du trafic routier, de même que l'électrification progressive du parc de véhicules légers, va fortement contribuer à la baisse du niveau de bruit.

Dijon Métropole a ainsi pour objectif de programmer la réalisation du PPBE échéance 5 à l'occasion du bilan à mi-parcours du Plan Climat et Biodiversité et de corrélérer les actions du PPBE aux actions du Plan Climat et Biodiversité.

3 - Le périmètre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (8 observations)

Le périmètre d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Pour rappel, le PPBE est bien du champ de compétence de la métropole.

Il prend en compte les bruits de fonds du transport et de l'industrie car ils sont mesurables et cartographiables. Cela permet une approche scientifique et réglementaire claire.

Par ailleurs, les transports et les industries sont réglementés ce qui permet la mise en place d'un suivi du respect de la réglementation.

Les bruits de voisinage et les nuisances ponctuelles ne relèvent pas de la réglementation PPBE car ils sont plus difficiles à objectiver. Il est complexe de les mesurer et d'évaluer leur impact.

Nuisances sonores nocturnes :

Plusieurs contributions portent sur les nuisances engendrées par les activités nocturnes et notamment les animations/concerts...

Ces nuisances ne sont pas étudiées dans le cadre de cette étude et sont liées à la réglementation liée au bruit de voisinage.

Sur ce volet, les communes de la métropole agissent par ailleurs. Nous pouvons citer à titre d'exemple, l'engagement de la ville de Dijon depuis plusieurs années sur les nuisances sonores liées à l'activité nocturne et son réengagement, le 7 juin 2025, avec la signature de la charte Harmonuits pour promouvoir une vie nocturne plus harmonieuse et respectueuse afin de trouver un équilibre entre les activités festives et la tranquillité publique.

Prendre en compte les seuils réglementaires dans un PPBE

Une remarque a porté sur la part importante de la population exposée à un niveau sonore.

Les seuils, tels que définis dans la loi, correspondent à un niveau de bruit moyen annuel perçu sur une journée (journée, soirée, nuit) et sur la nuit exclusivement. Ils ne prennent pas en compte les bruits ponctuels tels que les bruits d'ambulance, de motos et voitures de sports avec des pots d'échappement qui ne respectent pas la réglementation.

Il existe plusieurs seuils de niveau de bruit définis par l'arrêté du 4 avril 2006 comprenant un indicateur pour le bruit sur une journée complète comprenant le jour, le soir et la nuit (Lden) et un indicateur pour le bruit exclusivement la nuit (Ln) :

Indicateurs de bruit	Aérodromes	Routes et lignes à grande vitesse	Voie ferrée conventionnelle	Activité industrielle
Lden	55	68	73	71
Ln	50	62	65	60

Les seuils à prendre en compte pour les impacts sur la population sont les seuils réglementaires.

Par ailleurs, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) donne des recommandations. Ces recommandations sont naturellement plus strictes que la réglementation nationale et européenne. L'objectif, au-delà du respect des normes en vigueur, étant progressivement de tendre vers les seuils OMS.

Focus sur les remarques relatives aux nuisances sonores émises par la climatisation extérieure du Gymnase Chambelland :

Le périmètre d'études du P.B.B.E. n'intègre pas cette typologie de nuisances sonores ; cependant, ces remarques ont tout même été signalées au service Energie afin de procéder à leur vérification.

5- Intensité et limitation de vitesse / trafic routier (motos, voitures, camions, TCSP) (18 observations)

De nombreuses contributions recueillies portent sur les nuisances liées au bruit routier et plus particulièrement sur les nuisances liées au non-respect des vitesses de circulation, aux circulations de deux roues.

Comme indiqué précédemment, les analyses réalisées sont représentatives d'une journée moyenne. Les niveaux sonores qui ont été calculés représentent le bruit d'un trafic donné à une vitesse donnée. Les niveaux sonores en heure de pointe, lors de passages spécifiques de véhicule avec des sirènes, de motos avec des pots d'échappement non homologués, le non-respect des vitesses... ne peuvent être pris en compte dans ce genre d'étude.

Les communes agissent cependant à travers deux leviers :

- De façon générale, le respect ou la baisse de vitesse réglementaire permet dans une majorité des cas d'améliorer la sensation des nuisances liées au bruit routier. Des aménagements spécifiques permettent également dans la majorité des cas de contrôler/abaisser les vitesses réglementaires.
- Par ailleurs, une réflexion est en cours sur la mise en place de radars sonores à Dijon

Tout d'abord il faut distinguer deux types de bruits : les bruits issus de pots d'échappements qui ne sont pas aux normes et ceux liés à de très fortes accélérations qui posent particulièrement des soucis notamment dans certaines rues étroites.

Suite à la loi LOM, promulguée en 2021, l'Etat a développé une expérimentation pour le déploiement de radars sonores permettant la délivrance de sanctions : le dispositif n'est pas encore au point à ce jour.

La Ville de Dijon réfléchit bien au déploiement de radars sons pour répondre aux deux besoins distincts précédemment évoqués. Elle étudie actuellement le déploiement de dispositifs permettant la délivrance de sanctions.

Cette action sera intégrée au plan d'actions du PPBE.

7 - Intensité et nuisances sonores ferroviaires à Dijon (3 observations)

Tout comme pour le bruit routier, le bruit ferroviaire est étudié en fonction des données moyennes sur l'année et au niveau de l'ensemble du territoire étudié. La méthode de réalisation des cartographies du bruit stratégique est majorante (hypothèse de trafic et vitesse de circulation). Un bâtiment qui apparaît sur une carte dans un secteur en dépassement de seuils n'est pas forcément réellement au-delà des limites réglementaires.

SNCF Réseau a réalisé des études plus fines calées sur des mesures acoustiques en différents points le long de son réseau. Si certains bâtiments sont concernés par un dépassement de seuil avéré, ces bâtiments ne respectent pas le critère d'antériorité (construction postérieure à la date du premier arrêté de classement sonore des voies ferrées) et ne peuvent donc faire l'objet de traitement. Les isolations de façades lors de la construction ont dû être dimensionnées par le promoteur pour protéger les riverains du bruit généré par la voie ferrée.

Bruit ferroviaire - rue Ribottée

La ligne 849000 qui passe à côté de l'espace Poincaré n'a pas encore fait l'objet d'une modélisation fine calée sur des mesures acoustiques. L'étude de ce secteur est prévue dans la phase 3 d'identification des PNB qui va prochainement être lancée.

L'usage du klaxon est une mesure de sécurité qui s'impose aux entreprises ferroviaires.

8 - Nuisances sonores autoroute A39 (1 observation)

Les Cartes du Bruit Stratégiques réalisées au droit de Sennecey les Dijon mettent en évidence une exposition au bruit très inférieure aux seuils réglementaires.

Il n'est donc pas prévu de réaliser des aménagements complémentaires sur cette section d'A39.

9 - Etat voirie /entretien et mauvais état (2 observations)

En dessous d'une certaine vitesse, entre 50-60 km/h, le bruit de roulement est prédominant. Dans la majorité des zones à enjeux repérés dans le diagnostic les vitesses de circulation sont de 50 km/h voir en-dessous. Le bruit de roulement est donc dominant dans ces configurations.

Chaque année Dijon Métropole présente un programme de renouvellement de chaussées afin de renouveler le plus efficacement possible les voiries dont elle a la compétence.

La réalisation du diagnostic de cette étude ainsi que la hiérarchisation des zones à enjeux va permettre d'apporter de nouveaux éléments à Dijon Métropole pour la mise en place de son programme de renouvellement de chaussées.

10 - Focus sur la mise en service d'une 3^{ème} ligne de tramway à horizon 2030 (1 observation)

Le projet T3 aura des effets sensibles sur les pratiques de mobilité urbaine dans et hors le périmètre métropolitain.

Les effets attendus sur le trafic automobile sont de deux natures :

- d'une part une baisse de la demande de déplacement automobile, au bénéfice des modes alternatifs (tramway, bus, marche, vélo,...) qui deviendront plus compétitifs ;
- et d'autre part des changements d'habitudes conséquents pour les automobilistes qui ne se reporteront pas vers d'autres modes mais qui verront leurs itinéraires modifiés par l'arrivée du projet et le plan de circulation associé.

Cette baisse, que l'on constate dans la durée, peut être attribuée aux effets à long terme de la politique de mobilité engagée avec la mise en service des deux premières lignes de tramway et à une demande de mobilité de plus en plus tournée vers les modes alternatifs à la voiture.

C – Avis et remarques des habitants

Avis n°1

Le 22 mai 2025

Bonjour

Je suis une habitante rue de la rue Jacques cellérier.

La rue Jacques cellérier est très très bruyante. En effet, il y a beaucoup de passage et le bruit est amplifié par les immeubles de chaque côté. Les gens empruntent cette rue pour couper leur itinéraire vers le centre-ville ou pour rejoindre la rue de montchapet.

Il n'y a pas de ralentisseurs, ni de végétation. De plus, il y a un centre médical qui génère des allers et venues en continu dans la journée. Il y a très peu de disponibilité pour se garer et les voitures se positionnent souvent en double file, rendant le trafic très pénible et bruyant. Enfin, des travaux constants depuis 2 ans provoquent des bruits incessants et difficilement supportables avec le temps. Merci de prendre le temps de lire ces lignes Cordialement

Nathalie M.

Avis n°2

Le 22 mai 2025

La route d Ahuy entre Fontaine les Dijon et Dijon est devenue très bruyante et très encombrée..

La sortie de la rocade en est la cause..mais un itinéraire de dégagement par l avenue du Gl Touzet du Vivier permettrait plus de fluidité ..la plupart des voitures se retrouvant au feu avec les bld des Allobroges et Gallieni...qui en heures de pointe est complètement saturé

JP C.

Avis n°3

Le 22 mai 2025

Habitant depuis 3 ans à cette adresse (Quai Nicolas Rollin) nous constatons l'évolution de la circulation que je nommerai « d'autoroute »

Entre les voitures qui roulent à 50 ou plus - les transports en commun - les sirènes de secours - et la pollution que génère tout cet ensemble nous ne pouvons pas profiter de notre balcon et ouvrir nos portes fenêtres toutes équipées isolantes et dont la plus grande vient d'être changée.

La rue en mauvais état augmente cette nuisance.

Le jardin du port du canal "poumon vert « n'aura que le nom, très dommageable, parce que le visuel est très agréable et bien conçu.

Je vous parle de la journée uniquement, attendons les nuits !! La circulation se calme vers 23h mais le relais des « musiciens » est une gêne importante qui peut durer quelquefois toute la nuit (j'ai fait intervenir la police municipale sur conseil de Monsieur Berthier)

Ce que je vous écrit à fait l'objet de plusieurs réflexions d'habitants du quartier lors de la réunion à l'Arquebuse pour la présentation du projet.

Mon souhait c'est que la création du jardin « Port du Canal » soit respectée. Peut être une limitation de vitesse à 30, je ne suis pas technicienne. une réfection de la chaussée mais je pense que c'est prévu.

Cordialement

G. et Marie-Thérèse P.

Avis n°4

Le 22 mai 2025

J'habite rue Auguste Fremiet à Dijon et je voudrais signaler un bruit important dans les appartements et sur les balcons.

Trop de voitures prennent cette rue puisqu'ils sont obligés de contourner le centre ville, ils circulent beaucoup trop vite et rendent cette rue trop dangereuse.

Je pense que le minimum serait de passer la vitesse à 30 kms/h et de prévoir des installations pour ralentir.

Dans l'attente d'une réponse. Cordialement

Nicole D.

Avis n°5

Le 22 mai 2025

Bonjour,

Mon appartement donne sur la rue Bossack au 2eme étage, à mi chemin du Bd Seigné et de la rue du Dr Chaussier. Malgré le fait que la rue Bossack soit plutôt calme, nous subissons les bruits en provenance du boulevard Seigné, principalement motos et voitures visiblement trafiquées pour faire encore plus de bruit.

Ces motards de grosses cylindrées qui accélèrent même au feu rouge à l'arrêt pour faire les Caïd ne vont pas prendre le tramway ou marcher.

Les mesures de prévention ne fonctionnent pas, et la limitation à 30 km/h qui a été installée sur la portion du bd seigné dont je parle, entre la place darcy et le pont de chemin de fer, n'a

ABSOLUMENT RIEN CHANGÉ! Au contraire, quand on traverse le boulevard, on voit des bolides et motos descendre le boulevard à très vive allure, avec des coups d'accélérateurs énervés, et des attitudes de Caïd au volant.

Je me demande comment ces motos et voitures passent le contrôle technique avec un tel bruit.

Certaines (et c'est quotidien) produisent des bruits d'explosion et réveillent les résidents du Bd seigné, rue Devosges et toutes les rues adjacentes.

Je suis là depuis 5 ans, et je constate que le bruit du quartier augmente d'année en année. Je n'ai jamais vu aucun contrôle de bruit par les forces de l'ordre, il semble que ce ne soit pas un sujet quand je me plains à la ville de Dijon.

Impossible de laisser nos fenêtres ouvertes en été, le bruit des motos est infernal entre avril et novembre. Ce n'est pas normal.

J'attends des mesures concrètes (contrôles, verbalisation, radar....) pour que le bruit de quelques rebelles ne dégrade pas l'environnement de centaines de résidents jour et nuit.

En bordure de centre-ville côté Darcy, nous avons déjà un certain nombre de bruits plus ou moins bien « acceptés » :

- école Darcy

- animations de plus en plus nombreuses et bruyantes (plusieurs concerts de musique EN SIMULTANÉ sur la place Darcy créant une cacophonie incroyable, animateurs au micro dans le jardin Darcy qui ne contrôlent pas le volume, fanfares, bruits ferroviaires le soir quand le vent remonte du sud vers le centre-ville, voitures qui passent en faisant de la pub au mégaphone sur le Bd seigné, camions-poubelles qui passent parfois à plus de 23H le soir, concerts de rap au jardins de l'arquebuse....).
La période estivale en particulier devient un concours d'animations par la ville, mais il faut rappeler aux organisateurs que le succès d'un événement ne se mesure pas par le bruit.
Les résidents ne demandent pas à être ambiancés CHEZ EUX.
Je vous remercie de prendre en compte cet avis, et j'espère que des mesures efficaces vont être mises en place pour revenir à un niveau de bruit acceptable par tous.
Florence C.

Avis n°6

Le 22 mai 2025

Bonjour,
Nous constatons une augmentation des nuisances sonores Rue Jacques Cellérier dues :
- à une augmentation de la circulation et
- surtout en rapport avec la vitesse excessive des usagers cette rue étant une très longue ligne droite non aménagée, sans priorité à droite ni moyens mis en oeuvre pour faire ralentir.
Il serait peut-être judicieux de revoir le plan de circulation du quartier et surtout agir sur la vitesse et donc le bruit ! Cordialement,
Sylvie L.

Avis n°7

Le 22 mai 2025

Bonjour habitante de la montée de Guise coté chemin de fer le bruit produit par le passage incessant des trains est un trouble de tous les jours et de toutes les nuits en été il est impossible de dormir fenêtres ouvertes au niveau des chambres alors qu'au cours d'un épisode caniculaire les trains ont dû réduire leur vitesse ce fut un bien être absolu ! Il est bien de faire des cartes peut être serait il encore mieux d'agir pour nos santés mentales en prenant des mesures pour réduire les bruits. Comme une vitesse réduite à 30 devrait être plus confortable pour les habitants. Bien cordialement
Frédérique L.

Avis n°8

Le 22 mai 2025

Le quartier Jouvence est très bruyant. Bus, camions, voitures qui vont à la ZA de Fontaine Et en + les motos Harley et autres quads. Voilà des années que l'on signalé ceci...
Sans résultat. Cdtn
Thierry M.

Avis n°9

Le 22 mai 2025

Bonjour,

Habitant rue de l'électricité depuis plus de 20 ans, nous avons la voie ferroviaire à proximité et aucun mur anti bruit n'a été prévu afin de réduire les nuisances sonores qui sont aussi bien de jour comme de nuit.

Des habitations ont été construites le long de la voie ferrée et personne n'a pensé à préserver les habitants ?

Nous aimerions avoir tout le long un mur réduisant ces nuisances.

Bonne journée.

Sandrine C.

Avis n°10

Le 22 mai 2025

Bonjour,

A la suite de votre étude sur l'impact du bruit routier notamment, je souhaite vous poser quelques questions :

nous habitons rue Prieur de la Côte d'Or à Dijon, près du boulevard Carnot, très bruyant non seulement par la circulation automobile mais aussi par les nombreux véhicules de secours avec sirène.

Le projet de la future 3ème ligne de tram prévoit son passage sur le boulevard Carnot, est-ce que cet aménagement apaisera le niveau sonore actuel ?

Comment sera partagée la voirie entre piétons, voitures, tram et véhicules de secours ?

Les arbres bordant le boulevard seront-ils préservés ?

Nous vous remercions par avance de votre réponse à nos questions.

Martine et Jacky F.

Avis n°11

Le 22 mai 2025

Bonjour

Concernant le bruit routier l'étude semble ne prendre en compte que les voitures or le bruit émis par les deux roues à moteurs couvre largement le bruit de la circulation des voitures. Toutes les nuits nous sommes réveillés par le bruit de motos qui circulent à grande vitesse sur les boulevards périphériques (Allobroges par exemple). Comment la société peut-elle tolérer de telles nuisances qui impactent la santé de la population. Combien de personnes réveillées par une seule moto?

Merci de vous pencher sur ce problème bien connu

Cordialement

Philippe D.

Avis n°12

Le 22 mai 2025

Bonjour,

Je viens de lire l'article sur le plan prévention bruit, où il est spécifié que la rue D'Auxonne est la voie avec l'indice gênes et troubles du sommeil le plus important. Étant une résidente de la rue Jules d'Arbaumont, située à côté, je confirme, et cette rue d'Auxonne est de plus en plus « mal fréquentée », j'hésite de plus en plus à m'y rendre à pied, dommage il y a des commerces vraiment sympathiques.. Il est à noter que des motards s'amusent à faire pétarader leur pot d'échappement, c'est insupportable le bruit que cela fait, où sont les agents de la police ou police municipale ?? On aimerait moins de radars et plus de sanctions, merci.

Bien cordialement

Valérie B.

Avis n°13

Le 22 mai 2025

Bonjour,

Je ferai concis.

Dans mon cas, rue de la Préfecture, je ne supporte plus ni les motos ni les voitures "sport" qui font pétarader leur pot d'échappement. C'est une véritable agression délibérée, comparable à un viol. Ces gens-là se rendent-ils compte que leur comportement dégénéré est l'ultime étape avant le terrorisme ?

On peut d'ailleurs se demander à quoi servent les récentes caméras installées qui n'ont aucun effet dissuasif sur ces incivilités.

Je souhaite que la mise en place de détecteurs/radars sonores évoqués il y a quelque temps par Madame Koenders avance enfin.

Je suggère la suppression du parking de la place de la Banque dont le nombre ridicule de places n'engendre que va-et-vient de voitures.

Cordialement

Nicolas

Avis n°14

Le 22 mai 2025

Bonjour,

À Sennecey les Dijon, l'autoroute A 39 est très bruyante.

Peut-être demander de réduire et contrôler la vitesse à 90 au lieu de 110 comme souvent non loin des agglomérations. Ou bien un mur antibruit.

Par avance, je vous remercie de la mise en considération de ma demande.

Cordialement

Dominique C.

Avis n°15

Le 22 mai 2025

bruit rue de tivoli

Jean-Pierre et Marie-Louise

Avis n°16

Le 22 mai 2025

Bonjour,

Merci de noter et prendre en compte les observations suivantes :

- Prévoir un plan de prévention qui inclus le bas de l'avenue Victor Hugo (du n° 1 au n°40 environ) qui est extrêmement bruyante avec la circulation automobile (surtout au heures de pointe) + bus Divia*
- Idem inclure dans le plan de prévention, la rue Guillaume Tell, très sonore avec la circulation automobile et les bus qui remontent de la gare de Dijon.*

Merci

Cyril H.

Avis n° 17

Le 22 mai 2025

Bonjour

Il serait temps d'arrêter le bruit sur l'environnement. Vous avez déjà oublié la nature épanouie pendant le Covid.

Mais on peut aussi parler des outils utilisés par les agents de la mairie pour l'entretien de la voie publique.

Il y a aussi toutes les entreprises des espaces verts. Toutes ces entreprises n'utilisent que des machines thermiques qui font un bruit de fou , toutes ces entreprises sont tenus pour la sécurité de ses employés de leur faire porter un casque antibruit. Mais les gens situés au Alentours personne n'en tient compte . Pour finir elles devraient être interdites pour cause de nuisances.

Merci

Raphael H.

Avis n°18

Le 22 mai 2025

Bonjour,

En tant que riverain du jardin Japonais de Dijon, nous sommes considérablement gênés par le bruit constant de la cascade du Jardin Japonais.

Nous ne pouvons pas profiter de notre extérieur (repas lecture et repos) à cause de ce bruit de fond jour et nuit. Serait-il possible de trouver une solution afin de ne plus avoir cette nuisance sonore.

Cordialement

Michel G.

Avis n°19

Le 23 mai 2025

Bonjour,

je vis boulevard Pascal , c'est l'enfer !!!! Jamais de contrôles de vitesse par la Police , des camions 44 tonnes en pleine nuit qui roulent très vite !!! J'ai déjà prévenu la Mairie de cet état de fait , réponse : on va mettre un radar pédagogique !!!!! Je suis mort de rire !!!!!

bien cordialement d'un administré qui en a vraiment ras le bol !!!!

Didier M.

Avis n°20

Le 23 mai 2025

Bonjour,

Je réside rue de Dijon à Fontaine-lès-Dijon.

Chaque nuit, des véhicules circulent à des vitesses excessives, provoquant un bruit insupportable.

J'ai déjà signalé ce problème à la mairie de Fontaine-lès-Dijon, mais aucune action concrète n'a été prise à ce jour.

Il est évident que des courses nocturnes ont lieu régulièrement sur cet axe, ainsi que sur le boulevard des Allobroges.

Je vous remercie de votre attention.

Jérôme S.

Avis n°21

Le 23 mai 2025

Mesdames, Messieurs,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre plan de prévention du bruit et je vous félicite de cette initiative. J'aimerais attirer votre attention sur une autre nuisance due aux bruits des nocturnes générés par le restaurant, Le BISTINGO, passage Darcy où se situe tout un ensemble d'immeubles-dortoirs, nous mobilisons Syndic et autres instances, sans résultat.

Je vous remercie pour l'attention que vous portez à cette information.

Josette R. Collectif des résidents du 5, du 9 rue Jean Renaud et des résidents, boulevard Debrosses dont les immeubles jouxtent le passage Darcy.

Avis n°22

Le 23 mai 2025

Bonjour

J'habite rue Berlier (carrefour prieur de la côte d'or, Berlier, saumaise, chancelier de l'hôpital) depuis plus de 10 ans, et je constate depuis l'après Covid, une recrudescence de « bruits urbains », en journée, mais le plus gênant c'est la nuit:

- Voitures passant à des vitesses folles (faisant un bruit pas possible) venant de la rue Berlier, ou chancelier de l'hôpital et j'entends également celles du boulevard Carnot, pour dire... et je ne parle pas des motos ou scooters faisant un bruit non acceptable,

- Mais il y a également l'incivilité des jeunes et moins jeunes passant dans ces mêmes rues, hurlant à toutes heures de la nuit, puis il y a les tapages nocturnes, venant d'appartements rue Chancelier de l'hôpital essentiellement, avec des attroupements se trouvant sur le trottoir, verre à la main et musique insupportable venant des appartements fenêtres ouvertes (j'ai appelé la police municipale à plusieurs reprises) je veux bien que l'on fasse la fête, mais il y a des horaires à respecter pour le bien-être de tout un chacun, ça s'appelle du civisme.

J'espère que mon message, vous sera utile afin que vous trouviez des solutions, pour « essayer » d'y remédier

Julia B.

Avis n°23

Le 27 mai 2025

Bonjour

Je viens de parcourir le rapport et je tiens à apporter ma pierre à ce rapport.

Notre hôtel est situé à l'angle de la rue Lamonnaye et de la rue Longepierre.

Comme nous sommes un hôtel le bruit est très important pour nos clients et nous avons tous les jours 50 retours.

Notre souci n'est pas le bruit normal de la ville.

Nous sommes au cœur de la ville et nous en connaissons les inconvénients.

Notre souci maintes fois signalé est les personnes qui ne respectent pas les règles.

Dépassement des 30 km/h, non conformité des échappements (moto), conduite intempestive sur de courtes distances pour faire entendre les moteurs des grosses cylindrées.

Tous ces événements interviennent le soir, les week end, quand il fait beau et plutôt aux v-beaux jours.

Les kékés tournent et tournent en accélérant et causent de vraies nuisances difficilement acceptées car relevant d'incivilités. C'est de plus dangereux et un jour un piéton/cycliste sera touché.

Ces bruits soudains réveillent, empêchent l'endormissement.

Nous avons investi dans des fenêtres mais cela ne résout pas tout.

Je sort parfois pour "filmer" les kékés, ils n'aiment pas cela mais je ne peux pas être là tout le temps et un jour cela les énervera trop.

La solution est connue c'est la peur de la sanction (présence, caméra, radar vitesse, radar bruit) et aussi les casse plaisir pour empêcher les accélérations.

Des solutions ont été utilisées et les choses s'améliorent mais il y en a encore trop de nuisances.

Merci de votre écoute et je suis disponible pour en parler ou voir les choses in situ.

Cordialement

Laurent C. Directeur Hotel des Ducs

Avis n°24

Le 29 mai 2025

Quai Nicolas Rolin face en face le Port du canal

Madame, Monsieur, bonjour

En réponse à votre enquête, nous vous communiquons les éléments suivant concernant la situation sur le quai Nicolas Rolin entre la place du 1er Mai et le croisement avec l'Avenue Gustave Eiffel et l'Avenue de l'Ouche.

Il est quasiment impossible de vivre fenêtres ouvertes entre 6h du matin et 21h le soir en raison de l'intensité du trafic avec des pointes de 8h à 10h de 11h30 à 14h et de 16h30 à 19h. On bénéficie d'une accalmie le dimanche..

Depuis le commencement des travaux concernant l'aménagement des Jardins du Port du Canal les nuisances nocturnes (bruits divers et "musique ") occasionnées par des groupes qui passaient une partie de la nuit sur les pelouses autour de l'obélisque se trouvent maintenant près de la pharmacie du 1er Mai et dans la cour "privative" de la résidence de l'ouest. On peut s'inquiéter de ce qui se passera après la fin des travaux.

Pour compléter, la zone de dépôt des matériaux qui se trouve entre la cité de la gastronomie et l'Ouche a été à plusieurs reprises (aménagement de la rue Monge , travaux autour du port...)

l'occasion de bruits liés aux chargements / déchargements de camions et à la nécessité d'utiliser des engins de chantier pour assurer le rangement des matériaux. De ce fait et en ajoutant la poussière engendrée par ce trafic, il est difficile d'ouvrir les fenêtres côté Ouche.

En restant à votre disposition, à vous respectueusement.

Michel V.

Avis n°25

Le 5 juin 2025

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'avis de Dijon Avenir sur le projet de PPBE de Dijon Métropole soumis à consultation.

Cordialement

Dijon Avenir

(Document complet en fin de la présente synthèse)

Avis n°26

Le 5 juin 2025

Madame, Monsieur,

je tenais à réagir face à la consultation que vous organisez concernant les nuisances dues au bruit de la circulation (voiture, train...).

D'autres sources sonores de plus en plus nombreuses (dès début juin, en journée et en soirée très souvent plusieurs fois par semaine) dérangent les habitants de Dijon comme les concerts non autorisés mais malheureusement de plus en plus fréquents.

En parlant autour de moi, je constate que de nombreuses personnes n'osent le dire mais les nuisances sonores peuvent perturber et parfois jouer un rôle sur la dégradation de notre santé : ne pas pouvoir dormir la nuit de début juin à fin septembre en ville est devenu bien malheureusement une habitude.

D'un point de vue personnel, je combats un cancer et une maladie auto-immune et ce manque de sommeil affecte ma santé. Les boules quies laissent passer des basses fréquences qui font comme des acouphènes, dormir les fenêtres fermées ne changent pas et l'été, c'est suffocant.

Devant l'inaction de la mairie de Dijon, je ne sais plus vers qui me tourner pour faire entendre ma voix.

Ce jour, place de la libération, un concert a démarré vers 19h et à cette heure, il n'est toujours pas terminé. Que faire quand on travaille le lendemain. Nous vivons ces nuisances sonores quasi au quotidien de jour, comme de nuit et ce de début juin à fin septembre.

Même si votre concertation ne concerne ce type de bruit, j'espère sincèrement trouver en vous une oreille attentive :-)

Bien cordialement

Isabelle C.

Avis n°27

Le 11 juin 2025

Bonjour,

Je me permets de vous soumettre des éléments d'appréciation de l'environnement sonore tels que nous les vivons chaque jour et ce, H24, dans nos logements situés en regard de la façade du gymnase Chambelland, rue Olympe De Gouges.

L'objet de la **note jointe** est de signaler les **nuisances auxquelles sont exposés les habitants des trois appartements du 20 Rue du 27^{ème} R.I. (rdc, 1^{er} et 2^{ème} étage), ayant une ouverture sur la rue Olympe De Gouges.**

Pour ma part, mon appartement est situé au 1^{er} étage, la pièce de vie principale étant face au gymnase Chambelland, d'où l'inconfort certain découlant du bruit quasi permanent généré par les équipements techniques qui équipent le gymnase.

Vous noterez que les niveaux sonores constatés semblent bien excéder les limites légales autorisées.

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir examiner la question de sorte que la nuisance soit atténuée ou mieux encore supprimée.

N'hésitez pas à me contacter pour recueillir des éléments complémentaires de nature à confirmer le bienfondé de notre demande.

Appartement au 1^{er} étage avec ouvertures sur la rue Olympe De Gouges, face à l'entrée du gymnase Chambelland.

*Michel B. et les membres du conseil syndical de la copropriété Villa-Venecia-II
(Document complet en fin de la présente synthèse)*

Avis n°28

Le 12 juin 2025

bonjour,

Habitant cours général De Gaulle depuis 2011, j'ai quelques remarques à faire concernant la circulation et le bruit engendré par cette circulation.

Depuis que la place du 30 octobre a été refaite il est évident que de nombreux véhicules passent dorénavant par le cours général de Gaulle. Un radar pédagogique a été installébien insuffisant !!! Des ralentisseurs ont été installés rue Chabot Charny pourquoi cela n'est-il pas fait sur ce cours où la circulation est plus importante. D'autre part certains motars et automobilistes utilisent cette grande ligne droite (800 mètres) comme circuit automobile et passent à grande vitesse devant notre domicile - en particulier le soir et les Week end.

Je n'ai jamais vu de policiers effectuer de contrôle radar !

J'habite en face l'école Saint Pierre et depuis toujours les parents qui déposent leurs enfants ont l'habitude de stationner de façon anarchique (arrêt au milieu de la chaussée en particulier) là non plus on n'a jamais vu un policier verbaliser ce genre de comportement)

Toute cette circulation engendre beaucoup de bruit en plus des pompiers et ambulances et les mariages. Cela devient insupportable quelque fois.

L'idéale serait d'interdire la circulation des véhicules dans toute la ville, j'espère que cela viendra mais je crains de ne jamais le voir.

Bien cordialement

Françoise B.

Avis n°29

Le 17 juin 2025

Bonjour,

Habitant à proximité du palais des archives rue Jean-jacques Rousseau, je constate un bruit important lié à la circulation avec des voitures qui foncent en direction de la place de la République et des passants extrêmement bruyants la nuit (renversement des poubelles etc).

Il est urgent de diminuer la circulation routière dans la totalité de cette rue, d'autant que les transports en commun permettent un accès aisé.

Bien cordialement

Odile R.

Avis N°30

Le 26 juin 2025

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation du public qui est en cours, je tenais simplement à témoigner mon indignation sur ce qui constitue à mes yeux - et aux yeux de nombreuses personnes de mon entourage - la principale source de nuisances sonores dans la métropole et notamment au centre-ville : les gros scooters et les motos, qu'ils soient bruyants dès leur sortie d'usine ou bien dont les pots d'échappement ont été modifiés par la suite.

Autant il est normal de permettre aux deux-roues motorisées de circuler, autant il est totalement anormal que de nombreux motards prennent un malin plaisir à émettre des bruits insupportables, ce qui dérange à toute heure du jour et de la nuit des milliers de personnes sur leur trajet.

J'ai conscience que ce problème est national et que la Métropole seule a des moyens limités d'agir, mais les habitants vous seront reconnaissants de toute action - même symbolique - que vous pourriez entreprendre afin d'améliorer leur qualité de vie. Peut-être avec le déploiement de radars sonores à l'avenir par exemple ?

Bien cordialement,

Thomas R.

Avis n°31

Le 27 juin 2025

Bonjour,

Je viens de lire les différentes pièces sur l'étude sur le bruit à Dijon.

Je suis concerné par le bruit à distance sur le boulevard Poincaré.

Il y a un immeuble qui m'en protège un peu qui est situé derrière l'arrêt du tram Poincaré.

Celui-ci est du côté droit en direction de Dijon Gare.

Bruits des ambulances, des véhicules de Police donc d'urgence à chaque carrefour. (Poincaré - Ribottées et Poincaré Boudronnée.)

Plus du côté de ma rue, avec l'arrêt de bus Poincaré en face de mon portillon d'entrée : l'arrêt des bus numéro 40 dans les 2 sens et leur redémarrage. (Vers la toison d'or ou vers république.).

Bruits inévitables dans leur fonctionnement. La T3 va fournir une autre solution de transport.

Les coups de klaxons du tram à l'arrivée et à leur départ.

Bruits inévitable dans leur fonctionnement.

Les coups de klaxon des automobilistes pressés d'avoir le feu vert rue des Ribottées et plus loin boulevard Poincaré vers l'auto école et la pharmacie des Congrès.

Il y a toujours eu des incivilités de franchissement du feu orange ou rouge et de s'engager sur le début de la rue de la Boudronnée côté auto école (Vers les petits numéros impairs de la rue de la Boudronnée qui va vers l'avenue Maréchal Lyautey).

Depuis le côté du trottoir menant aux impôts, sur la voie de gauche, pendant des années aux heures de pointe, il fallait s'y reprendre à plusieurs fois pour tourner à gauche pour se rendre sur l'avenue Poincaré en direction de la médiathèque.

Voir de reculer jusqu'à son propre feu. Des trams arrivant.

Le problème a été résolu et rue de la Boudronnée en sortant de la résidence du Palais, on peut tourner sur sa droite en passant devant les impôts et se rendre rue d'York pour aller vers Ikéa par exemple.

Traçages en blanc nouveaux et 6 quilles blanches installées. Pour la sortie de la résidence d'en face pour tourner à gauche aussi.

Donc, beaucoup d'incivilités visibles en traversant à pied ce carrefour pour aller vers l'auto école et la pharmacie à côté.

Des **automobilistes qui bouchent le début de la voie de la rue de la Boudronnée**. (où le feu est rouge). (partie en direction de l'avenue Maréchal Lyautey.)

La gestion du flux automobile aux heures de pointe peut être complexe.

Heureusement la signalisation est déjà là.

Le bruit des automobilistes rentrant chez eux est inévitable.

Je suggère plus de caméras sur les grands axes pour zoomer sur les délinquants de la route qui stagnent à certains endroits au mépris des autres automobilistes.

La vitesse de certains véhicules est parfois inadaptée et peut générer du bruit.

La déviation de certains **camions** qui pourraient passer ailleurs et qui ne font que transiter par Dijon. D'autres ont à livrer rue Léon Mauris à la SNCF. Ou ailleurs au centre ville. C'est les semi-remorques qui font le plus de bruit.

Les **trains de nuit ou de jour** passant sous le pont situé vers l'espace Poincaré et L'Aldi Dijon aussi. (ce dernier est livré depuis un côté de l'EST de la France, le mercredi en général par des semi-remorques donc autorisés à traverser la ville.).

Un problème récurrent pour le bruit des trains auxquels je me suis habitué.

Certains **cheminots** mettent un **coup de klaxon de jour** qui résonne dans tout le quartier. (pas d'utilité ?). (des agents sur les voies sans doute).

J'avais demandé il y a 5 ans la pose de nouveaux ralentisseurs au niveau de la Croix rouge après l'arrêt de bus numéro 40 rue des Ribottées ou pas loin.

2 agents de Dijon métropole étaient venus me rencontrer. "On ne peut pas en mettre tous les 100 mètres". En parlant de ceux installés à la sortie de l'école York sur la rue d'York.

Vers l'arrêt de bus 40, pas bien loin, il y a un passage clouté qui traverse la rue des Ribottées, on pourrait mettre des ralentisseurs juste avant...

pour re - protéger les piétons.

Pour éviter les excès de vitesse à la vue du feu vert pour traverser plus vite en voiture ou à moto l'avenue Poincaré.

Dans le quartier des bas Grésilles, on a des visiteurs à moto qui viennent donner des gazs pour aller rue d'York par la rue des Ribottées.

C'est des jeunes, je les ai croisés en voiture. Ils sortent en bande de 3 certains dimanche, quand c'est calme, pour aller au centre ville. Ils font juste du bruit exprès. Comment les en empêcher : par la force, saisie des véhicules à 2 roues et leur destruction après un avertissement par courrier.

Autre problème mais différent : certains **véhicules fument** sur plusieurs mètres et polluent sans qu'ils se fassent repérer.

Toujours un problème d'effectifs. A quand date le dernier contrôle technique pour ces véhicules ?

D'autres automobilistes ont adopté des pots d'échappements qui font du **bruit genre compétition**.

Ca va avec des véhicules de type alpine ou de compétition. Ils passent à travers les contrôles.

Autre pollution sonore : la **musique trop forte** dans les véhicules qui s'entend depuis les résidences du coin en étant au balcon. (ce sont des bruits inopportuns dans un cadre d'une zone résidentielle - manque de savoir vivre en commun).

On ne peut que constater qu'il y a du bruit là où il y a de la circulation automobile, des bus, des deux roues, des camions, voir des trains sous les ponts.

Je viens vous parler aussi des **hélicoptères** qui transportent des malades au CHU de Dijon qui viennent parfois de loin...

Bruits inévitables. Un au moins par semaine audible au dessus de la Résidence du Palais. ou bien en arrière de l'avenue Poincaré.

On tolère d'être réveillé dans la nuit par un vol nécessaire de nuit d'urgence d'hélicoptère vers le CHU. Après avoir analysé ces bruits et les zones où ils se produisent, merci d'essayer de trouver des solutions pour la cohabitation de tout le monde. Pour l'amélioration du cadre de vie à Dijon. Merci d'avance. Cordialement. Patrick Pasquier

Nota : merci pour la création de On Dijon dont on voit passer les camions avec leurs cabines extérieures sur leur bras télescopique. L'accueil est parfois bourru : " c'est un numéro réservé aux services internes". "Je n'en ai pas d'autre dans mon répertoire". Parfois plus sympathique et plus professionnel. Il y a moins de travaux de construction avenue Poincaré dans les 60... logements sociaux réalisés en face l'opticien Kriss... Patrick P.

Avis n°32

Le 3 juillet 2025

*Bonjour,
Après lecture attentive du PPBE, je remarque avec étonnement que ma rue n'est pas recensée comme étant bruyante. Il s'agit de la rue Bénigne Frémyot à Dijon.
Cette rue est très passagère et très bruyante. Aux heures de pointe, la rue est paralysée par les embouteillages sur toute la longueur de la rue (jusqu'au boulevard Spüller).
Quand ce n'est pas les horaires de pointe, les véhicules y ont souvent une vitesse excessive. Il n'est pas aisé de traverser même sur les passages piétons.
Je subis le bruit des voitures, des motos qui pétaradent, de la musique dans les voitures à un niveau sonore élevé. Il est impossible d'ouvrir les fenêtres à certaines heures tellement le bruit est fort, et de profiter de son balcon.
La portion entre la rue Pierre Palliot et la rue des Perrières (où j'habite) est la partie la plus bruyante de la rue car les voitures attendent avant de tourner rue des Perrières. En outre, les nuisances sonores sont amplifiées par le stationnement intempestif de véhicules sur la chaussée (malgré la présence d'un panneau "interdiction de stationner" que personne ne respecte et ne fait respecter). Ce stationnement a lieu en face du commerce de restauration rapide à l'angle de la rue. Ce commerce a un drive ouvert de jour comme de nuit.
S'agissant de la rue des Perrières, je ne comprends pas pourquoi celle-ci est classé bruyante, et pas la rue Bénigne Frémyot.
Il est indiqué rue des Perrières que le stationnement est interdit sur toute la chaussée et que la verbalisation est faite par caméra. Ce n'est nullement le cas rue Bénigne Frémyot où tous les excès, tous les manquements au code de la route semblent permis!
C'est bien joli les rues piétonnes, mais les rues adjacentes en subissent les conséquences.
"Dijon rayonne", mais pas pour tout le monde.
Bien cordialement.
Philippe B.*

Avis n°33

Le 4 juillet 2025

Bonjour

Nous habitons boulevard Pascal à DIJON dans une maison individuelle et souhaitons apporter notre contribution à ce grand projet de lutte anti bruit porté par la Métropole.

Nos remarques et propositions s'appuient sur différents paramètres observés par nous-même mais aussi par les riverains du boulevard Pascal; ces observations ont été portées à l'attention de madame le maire de Dijon lors de ses réunions de quartiers en début d'année et ont fait l'objet de reprises dans les médias locaux.

L'alerte que nous avons faite concerne le boulevard Pascal dans son ensemble et est en lien direct avec carte des bruits éditée par la métropole dans le cadre de cette consultation

Que cela de nuit comme de jour et en nous référant aux cartes diverses cartes éditées par le document de consultation nous faisons le constat d'une pollution sonore élevée ; pour étayer cet état de fait de nombreux riverains ont observé et identifié plusieurs sources de pollution sonore:

- l'état dégradé de la chaussée sur l'ensemble du boulevard Pascal avec ornières ayant endommagées la bande de roulement;

- la nature même du revêtement amplifie les bruits aux passages des véhicules

- la vitesse de passage des véhicules au delà des 50 kilomètres autorisés en agglomération intensifie le bruit, de jour comme de nuit ; ces vitesses excessives ne sont que très peu "absorbées" par le cadencement des feux tricolores positionnés à plusieurs endroits du boulevard

- le tonnage des véhicules et notamment des poids lourds, outre la dangerosité pour les riverains qu'ils soient piétons ou non, augmente la répercussion des nuisances sonores

Face à ce constat nous émettons quelques idées et avis pour contribuer à la "dépollution" sonore du boulevard Pascal;

- la réfection de la bande de roulement de la chaussée; d'autres formes "d'enrobés" ont été posés dans Dijon et leur composition "absorbe et atténue" la pollution sonore des véhicules circulant: à savoir que madame le maire de Dijon a annoncé lors de ses réunions de quartier que la réfection de la bande de roulement du boulevard Pascal était prévue par la Métropole au cours de l'année 2025; dont acte;

- la baisse de la vitesse et du bruit occasionnés par le passage des véhicules peuvent être régulés par l'implantation de radars automatiques et verbalisateurs de contrôle de vitesse; un seul radar d'avertissement de vitesse autorisée dépassée sur ce long boulevard; des opérations de contrôles aléatoires de vitesses pourraient contribuer aux ralentissements des vitesses des véhicules; ces contrôles sont les prérogatives tant de la police municipale que de la police nationale; de mémoire de riverains ces contrôles sont inexistantes;

- pour lutter contre la pollution sonore des véhicules de fort tonnage, dont beaucoup selon nos observations devraient transiter par la rocade, la réglementation pourrait imposer une restriction de cette circulation en imposant leur transit sur le boulevard uniquement pour des motifs de desserte locale;

- pour réduire la circulation il peut être proposé également d'installer des chicanes de ralentissement comme cela a pu se faire sur d'autres boulevards à Dijon; il nous semble inconcevable que des poids lourds empruntent le boulevard uniquement pour accéder à la station service de carburants d'une grande enseigne située boulevard de Cracovie; le problème est-il dû à une difficulté d'accès depuis la rocade vers cette station service?

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement ou toute précision complémentaires
Marie-Laure et Alain S.

Avis n°34

Le 4 juillet 2025

Madame, Monsieur,

Habitant la rue Jean-Jacques Rousseau depuis 25 ans, je suis évidemment très intéressé par cette consultation citoyenne forte opportune et dont je salue l'heureuse initiative.

Outre la circulation « normale » qui est déjà bien difficile à supporter au niveau du bruit, je tiens tout particulièrement à vous faire part des faits suivants :

- cette rue est devenue une rue de défolement pour les voitures, motos et scooters qui « s'amuse » à accélérer (malgré l'aménagement récent d'un stop au croisement de la rue d'Assas); outre le bruit infernal et insupportable, il est à craindre qu'un jour un enfant ou un animal soit fauché par une voiture ; d'autant plus que c'est une rue très fréquentée par les piétons et familles en tous genres, par les consommateurs des cafés (et du bar de nuit Barberousse - avec ses attroupements bruyants - dont l'ouverture rue JJ Rousseau avait été interdite et qui vient de rouvrir contre toute attente rue JJR); faudra-t-il hélas qu'un accident grave arrive un jour (un piéton fauché directement ou indirectement en voulant éviter un obstacle) pour que les choses changent ?

- c'est la rue des mariages le samedi après-midi avec son lot de klaxons plus bruyants les uns que les autres;

- le déchargement régulier du camion qui approvisionne pdt un long moment le petit Casino et stationne donc dans la rue; ce camion laisse tourner son moteur sous nos fenêtres et rend la circulation à sens unique à cet endroit là.

Bref, je suis excédé par le bruit dans cette rue et ne pense qu'à partir ; et vive la marche à pied et le vélo en ville !

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer à quel service m'adresser concernant les importantes nuisances nocturnes occasionnées par la réouverture incompréhensible depuis quelques semaines sur la rue JJ Rousseau du bar de nuit Barberousse.

Je vous remercie pour l'attention accordée à ce présent courriel et vous souhaite bon courage pour le traitement de cette consultation.

Bien cordialement.

Marc B.

Avis n° 35

Le 4 juillet 2025

Bonjour,

J'ai pris connaissance avec intérêt du PPBE 2025. Je ne peux que saluer le travail considérable sur un constat largement ancien qu'il représente. J'habite allée de Provence à Fontaine les Dijon et j'endure des nuisances sonores anciennes, multiples dont je me suis déjà ouvert auprès de Dijon Métropole. Je tiens aujourd'hui à vous en faire part une nouvelle fois à l'occasion PPBE.

MA LECTURE DU RAPPORT

Un document savant dans les règles de l'art sans doute mais largement inaccessible au bétotien que je suis.

Ce rapport est le nécessaire préalable aux actions qui pourraient être entreprises mais il ne peut tel quel satisfaire un habitant qui cherche à se retrouver car les concepts sont abstraits ou abscons, les conventions restrictives, les cartes largement illisibles...

Écrire pour être lu et compris par un public visé qui n'est certes pas celui qui subit mais plutôt celui d'experts avertis et peut être de décideurs en la matière.

- *les cartes fournies ne mentionnent pas les intitulés des voies qui permettraient de se repérer. En particulier celles des pages 26, 27, 28. Dommage!*
- *Le bruit, fondamentalement, reste le bruit quelle que soit son origine (routière, ferroviaire, industrielle...) mais ne pas prendre en considération les nuisances commerciales, de voisinage ou autre, compromet le diagnostic. Dommage!*
- *A quoi correspondent (pages 56 et 59) les cartes de priorisation des zones à enjeux?*

MA SITUATION PERSONNELLE

Le PPBE ne prend que très imparfaitement et insuffisamment en compte ici la réalité des nuisances sonores que mes proches voisins et moi-même subissons quotidiennement.

Mon domicile est situé 4 allée de Provence au carrefour du Boulevard des Allobroges et de la rue du Faubourg saint Nicolas à Fontaine. Il « bénéficie » ainsi:

- *Sur le boulevard, pentu à cet endroit, de la circulation rapide de véhicules automobiles, de 2 roues motorisés pétaradants, de poids lourds souvent très lourds avec des chargements parfois dangereux puisque interdits sur la Lino. Le radar situé ici enregistre les infractions. Pouvez-vous me fournir des statistiques sur leur fréquence et leur évolution?*
- *Sur la rue du Faubourg Saint Nicolas d'une circulation en direction de Fontaine et surtout pour se rendre à Intermarché.*
- *De l'absence de feux de signalisation pour tourner à gauche qui accroît les à coups, les démarrages rapides et les altercations!*
- *de la proximité d'établissements commerciaux (Mc Donalds, Intermarché. Picard, Basic fit) insérés dans un tissu d'habitats préexistants avec des horaires d'ouverture étendus qui attirent une clientèle nombreuse et accueillent des véhicules de livraison sonores avec les bip-bip de leurs marches arrière, leur climatisation.*
- *De l'activité nocturne récurrente sur le parking d'Intermarché de groupes de jeunes avec musique et cris répétés qui troublent la tranquillité légitime du voisinage. Cet endroit devient un lieu de rencontre prisé! Des plaintes ont été déposées auprès de la Police nationale le 4 juin 2025.*
- *D'une rue de Provence en impasse mais qui accueille les allées venues incessantes des clients motorisés du Crédit mutuel, mais qui permet désormais d'accéder au parking de chez Picard sans passer par le boulevard, mais qui voit des poids lourds s'aventurer et se trouver contraints d'effectuer une marche arrière hasardeuse et bruyante.*

*P60, vous mentionnez, pour le boulevard un dépassement sonore affectant 118habitants, 5 bâtiments avec 116h, 1 maison avec 2 habitants, un indice de gêne de 31 contre 123 contre bvd Gallieni-Pascal. **Je vous demande de bien vouloir vérifier ces données**, il y a une quinzaine de maisons individuelles en bordure du boulevard et je ne peux pas croire qu'une seule est affectée! La circulation sur le boulevard Gallieni est globalement identique, moins rapide avec un habitat ancien proche. Cela suffit-il à justifier un tel écart d'indice?*

En 2019 déjà, le PPBE estimait à 143 le nombre de personnes du boulevard en dépassement de seuil de bruit. J'aimerais connaître ce qui a changé depuis.

Après le constat, quelles mesures pour apaiser ces atteintes à la tranquillité des riverains?

Les radars anti bruits verront ils enfin le jour après ces arguties juridiques interminables?

J'ai alerté dans le passé à plusieurs reprises Dijon Métropole de ces sujets. Vainement, je n'ai recueilli au mieux que des réponses dilatoires. Décevant et exaspérant.

J'espère qu'aujourd'hui vous voudrez bien vous attarder sur ces atteintes à la tranquillité des riverains, et à leur souffrance. Je vous en remercie par avance et me tiens à votre votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous souhaitez.

Dans l'attente,

Avec mes salutations.

Jean-Paul V.

Contribution à la [consultation](#) sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Dijon Métropole

**De gros risques pour la population. Beaucoup de mots.
Pour le passage à l'action, ce n'est pas la même chanson.**

Première remarque : la qualité du document est globalement moyenne : on y trouve de nombreux copier/coller avec mentions de la "Communauté Urbaine" (ex : page 12) et il y est question des "PLU des communes", alors que la collectivité est dotée d'un PLUi-HD depuis 2019. Faut-il voir dans cette désinvolture un signe que le sujet du bruit dans l'environnement n'est pas pris au sérieux par Dijon Métropole ?

Comme il est rappelé en annexe 3, l'exposition au bruit a des effets sanitaires délétères avec des perturbations du sommeil, des risques cardiovasculaires accrus (maladies cardiaques ischémiques, hypertension, infarctus du myocarde) et provoque des difficultés d'apprentissage.

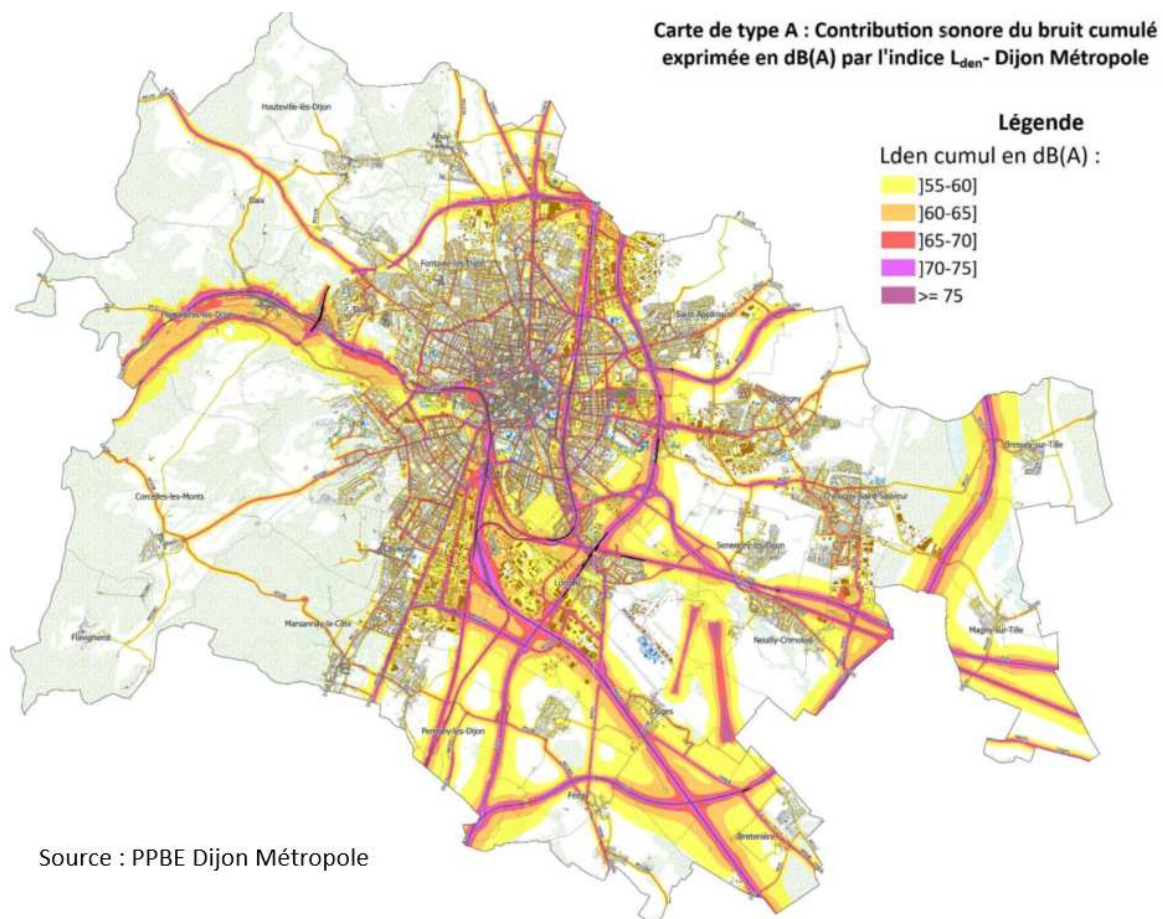
En page 11, si les recommandations de l'OMS sont bien citées, elles sont minimisées : *"Ces valeurs sont à considérer comme des objectifs de qualité. Elles peuvent être difficiles à atteindre à court terme en milieu urbain, mais elles doivent servir de guide pour la préservation de la santé des populations."*

Le constat général est alarmant : la valeur de recommandation OMS fixée à 53 dB(A) en cumulé sur la journée et à 45 dB(A) la nuit, **au-delà de laquelle la santé humaine est mise en danger**, est allègrement dépassée pour la quasi totalité des zones d'habitation de la métropole.

Concrètement, tous transports confondus, *"la population est majoritairement exposée au bruit des transports puisque 66 % de ses habitants, soit 172 674 personnes, sont exposés à des niveaux supérieurs à 55 dB(A)"*

Et même *"La nuit [...] 60 % des habitants, soit 156 784 personnes, vivent encore dans un logement exposé à un niveau de bruit extérieur dépassant 50 dB(A)"*.

C'est le bruit routier qui génère l'essentiel des nuisances : *"73 % des habitants, soit 190 915 personnes, sont exposées à des niveaux de l'indicateur Lden supérieurs à 55 dB(A)"*.



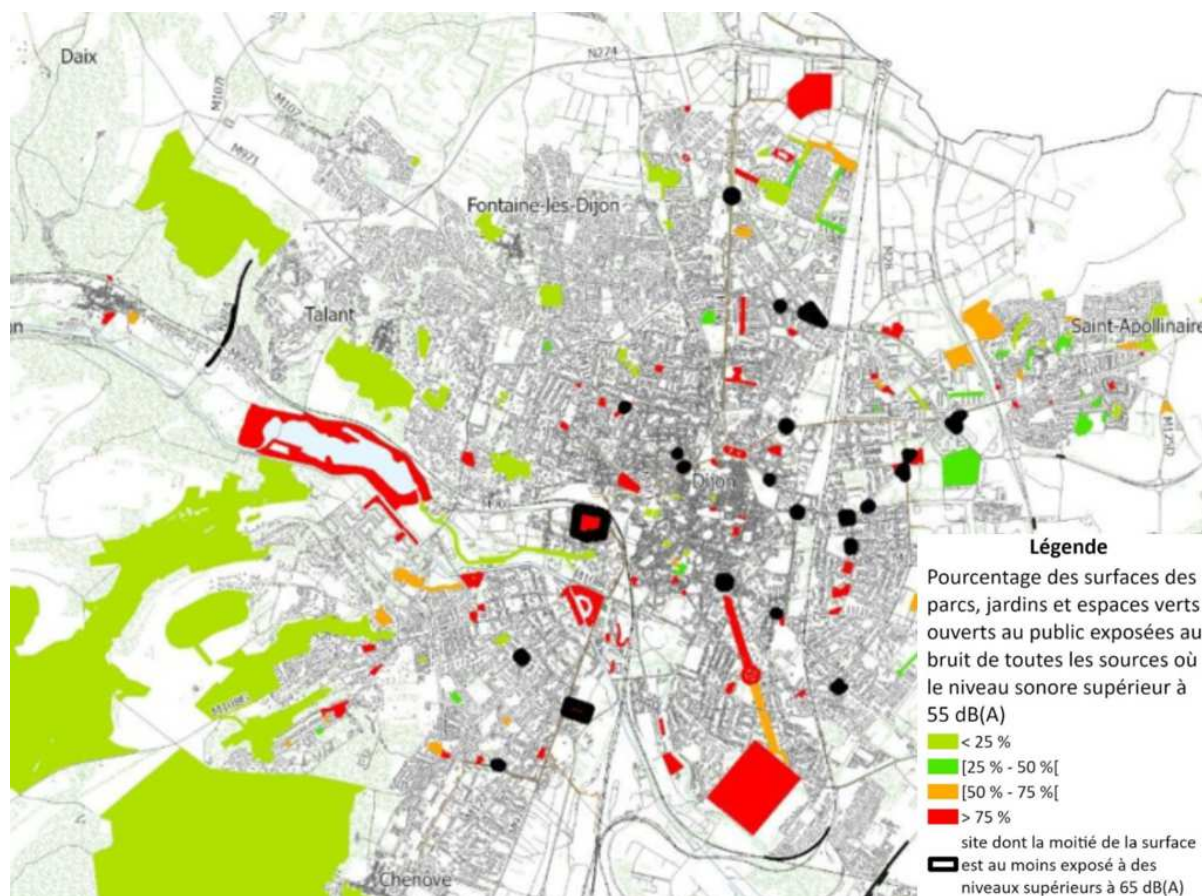
En page 39, le constat indique que le bruit dépasse le seuil réglementaire pour **17 établissements d'enseignement, dont 9 écoles élémentaires** ! Alors qu'elle écrit partout en grand format qu'elle met les moyens pour les écoles, que fait la Ville de Dijon pour donner aux enfants de bonnes conditions d'apprentissage ?

L_{den}		
Tranche	Nombre établissements d'enseignement	Nombre établissements de santé
55-60 dB(A)	41	5
60-65 dB(A)	74	13
65-70 dB(A)	41	11
70-75 dB(A)	5	1
≥ 75 dB(A)	0	0
Supérieur au seuil réglementaire	17	4

Établissements sensibles de Dijon Métropole exposés au bruit routier selon l'indicateur L_{den} (24 heures) et selon la CBS 2024.

Source : PPBE Dijon Métropole

Le plus cocasse se trouve en page 64. Alors que la collectivité met en avant ses espaces verts de parcs et jardins, ceux-ci sont tout autant touchés par les sources de bruit de transports : en particulier, **le tout nouveau jardin du port du canal et le futur parc urbain Valmy** qui sont carrément classés en zones rouges !



Source : PPBE Dijon Métropole

Après ce diagnostic édifiant, que chacun·e soit rassuré·e car la solution à tous ces risques encourus par la population est donnée en page 78 : *"Un des objectifs sera de prendre en compte le bruit à chaque étape de l'élaboration du PLU et d'avoir une réflexion globale et prospective sur la notion de bruit au même titre que les autres thématiques de l'aménagement, d'examiner leurs interactions et de sortir ainsi des méthodes d'analyse cloisonnées."*

Et concrètement ? C'est flou, et quand c'est flou c'est qu'il y a un loup ! Trop d'actions noient le poisson et finissent par tuer l'action !

Le tableau présenté liste 75 actions, sans objectif quantitatif, ni indicateur de suivi ...

... pour un financement qui se résume en 5 lignes *"elles seront réalisées dans la limite du budget disponible de Dijon Métropole"*.

Au fond, le projet de PPBE montre une fois de plus que la santé des habitant·e·s n'est pas la principale préoccupation des élus de Dijon Métropole.

Dijon Avenir a défini la "ville apaisée" comme un axe à part entière de sa Vision d'avenir transformatrice de Dijon à l'horizon 2050.

Les distances du quotidien auront été largement réduites et les modes de déplacement actifs et en commun représenteront 90 % des trajets (dont 40% pour le vélo, mode de transport du futur !), ce qui diminuera fortement le bruit ambiant dans la ville et renforcera l'activité physique des habitant·e·s qui seront en bien meilleure santé physique, psychique et sociale qu'en 2025.

Bruit gymnase

La réglementation :

Le niveau de bruit autorisé généré à l'extérieur par une climatisation dépend du moment de la journée et de la réglementation locale (souvent issue du **Code de la santé publique en France**, notamment l'article R1336-7).

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000035425946/

Voici les **règles générales en France** pour les bruits de voisinage (valeurs à confirmer selon arrêté municipal ou préfectoral local) :

🌙 Nuit (22h à 7h)

- **3 dB(A)** maximum de dépassement du bruit ambiant existant.

☀ Jour (7h à 22h)

- **5 dB(A)** maximum de dépassement du bruit ambiant existant.

⚠ Précisions :

- Il s'agit du **bruit perçu** au niveau des ouvertures (fenêtres, balcons) des logements voisins, **fenêtres ouvertes**.
- Le bruit est mesuré par comparaison entre le **niveau sonore ambiant** avec et sans la climatisation en fonctionnement.
- Si le bruit généré par la climatisation est considéré comme **anormalement gênant**, même s'il respecte ces seuils (bruit impulsif, répétitif, tonal...), il peut aussi être sanctionné.

Mesures effectuées depuis un logement situé au premier étage du bâtiment d'habitation dont l'entrée se situe au 20 rue du 27^{ème} Régiment d'infanterie, sur la façade donnant sur le gymnase :

Mesures du **dimanche 25 mai 2025** à **10h55**

- Côté rue du 27^{ème} RI (bruit ambiant) : 38.4 dB en moyenne sur 30sec // 38.6 dB instantané
- Côté rue Olympe De Gouges (face gymnase) : 47.5 dB moyenne 30sec // **48.2 dB** instantané
 - Soit un écart de +9.1 sur la moyenne, +9.6 en instantané entre le bruit d'ambiance du quartier et le bruit permanent constaté face au gymnase.

Mesures du **dimanche 08 juin 2025** à **18h50**

- Côté rue Olympe De Gouges (face gymnase) : **51.0 dB** moyenne 30sec // **51.6 dB** instantané

Conclusion :

+9 dB est donc au-dessus de la limite de **+5 dB** en journée...

le problème étant que ce **bruit** de climatisation (?) provenant du gymnase Chambelland est **présent H24 7 jours sur 7**.

Demande :

Est-ce qu'une insonorisation, ne serait-ce que partielle peut être envisagée, surtout à partir de 22h00 ?

